

Chimay, le 30 novembre 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant que l'A.I.E.S.H., rue du Commerce 4 à 6470 RANCE, entreprend des travaux de remplacement d'un poteau de télédistribution dans la route Sainte Geneviève à Chimay entre les bornes kilométriques 38,700 et 39, le 5 décembre 2007.

Vu la loi sur la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 - L'AIESH de Rance est autorisée à poser des feux clignotants de signalisation, le mercredi 5 décembre 2007, dans la rue Sainte-Geneviève à 6460 Chimay.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins du demandeur.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,